

Refus de funérailles à un euthanasié : l'évêché réagit...

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 23 août 2011

*L'orgue qui risque de pâtir de la colère des paroissiens
(voir le post précédent) dans l'église XIXe de Liempde*

Mi-figue, mi-raisin... Après l'indignation médiatique orchestrée autour du refus du curé de Liempde, Norbert van der Sluis, d'organiser ou de laisser organiser des funérailles catholiques dans son église paroissiales pour un défunt qui avait choisi l'euthanasie, [l'évêché de Bois-le-Duc](#) ('s-Hertogenbosch) a fait savoir qu'il avait le droit d'agir ainsi, tout en [refusant](#) de trancher dans le vif du débat.

Ainsi, le P. van der Sluis n'a pas agi contre le droit de l'Eglise, a fait savoir un porte-parole de l'évêché, mais celui-ci a dit à peu près la même chose sur le curé du village voisin de Sint-Oedenrode qui a accepté d'organiser la cérémonie, notant qu'il « peut toujours exister des circonstances atténuantes par lesquelles un curé peut sans violer sa conscience conduire une cérémonie de funérailles. La responsabilité ultime revient au curé, pas à l'Eglise », a-t-il déclaré dans un communiqué de presse.

De l'art, donc, de renvoyer les gens dos à dos sans tenir compte de la position commune adoptée par les évêques des Pays-Bas à propos des victimes de l'euthanasie. « Il ne s'agit pas d'une question simple où l'un a tort, l'autre raison », affirme le communiqué.

En clair : il suffit de faire son « shopping » clérical pour obtenir le service qu'on désire...

© [leblogdejeannesmits](http://leblogdejeannesmits.com).